



## « Au plus près des clubs vosgiens »

**Réunion du comité de direction du District des Vosges de Football - salle Jacques Georges  
Jeudi 6 septembre 2018, 18h30**

Présents :

Mmes Pascale LAPÔTRE – Delphine RONDEAU - Florence SCHWARTZ  
MM Pierre BÉRETTA – Hervé BOILLOT – Alain COLNÉ – Gilles COME – Jean-Paul DELAHAYE - François DÉLON – Bruno HERBST — Christian NICHINI – Guy ROBIN -

Assistent : Laurent BÉNIER – Daniel DAUBIÉ - Patrick GEBHART – Roger GROSJEAN – Eric FEBVRE

Excusés :

MM Jehan BANET - Alain DARTOIS - Patrick EDGARD – Michel GEIGER - Fabrice LENOIR

*Ouverture de séance : accueil d'un nouveau membre – rappel des mouvements au sein du comité de direction*

- nouveau membre : Eric FEBVRE. Le district a pour obligation de nommer un commissaire aux comptes. Eric FEBVRE est mandaté pour suivre le dossier.
- Jehan BANET se retire du Comité de direction

*Carnet*

- Décès de M. Hervé CANTIANI, président du district de la Meuse, de Mme Maria JACQUES dirigeante du Remiremont/Saint-Etienne Football Club : le District était présent auprès des familles éprouvées et des membres de l'instance et du club.
- Les membres du comité ont une pensée particulière pour Michel GEIGER qui traverse une période éprouvante

*PV de la réunion du mercredi 4 juillet 2018 : remarques, commentaires*

- Pas de commentaires. Le PV est adopté à l'unanimité.

*Département JEUNES et TECHNIQUE*

- Proposition d'une nouvelle formule pour les championnats U18 et U15
  - ⇒ Supprimer les phases de détermination et reformer une pyramide pour emmener la meilleure équipe vosgienne de chaque catégorie en position de montée
  - ⇒ Implication des arbitres en U15 excellence dès la première phase : préoccupation de la CDA
- Reprise officielle des championnats JEUNES le samedi 29 septembre 2018 : donner plus de temps aux clubs pour enregistrer les licences ; calquer les matchs de championnats et de coupes le même jour pour toutes les catégories
- catégorie U11 :
  - ⇒ rentrée du foot le samedi 15 septembre sur 9 sites : 10 équipes par site pour observer et regrouper les équipes par « niveau » dans la perspective des rassemblements qui se dérouleront à partir du 29/09 (homogénéité)
  - ⇒ les championnats traditionnels n'existent plus (décision de la Direction Technique Fédérale) : des plateaux (4 équipes en présence, toujours les mêmes, se retrouveront sur 3 journées consécutives) se dérouleront le samedi matin (possibilité de programmer les plateaux l'après-midi ou à un autre moment si entente entre les clubs concernés) ;



## « Au plus près des clubs vosgiens »

- ⇒ turnover à l'issue des 3 journées pour rééquilibrer les rencontres ;
- ⇒ 25 mai 2019 finale départementale à 12 équipes
  
- catégorie U13 : championnat organisé sur les mêmes bases que la saison précédente – remarque : plus que 3 groupes de DH sur le territoire lorrain (30 équipes)
  
- catégorie U7/U9 : constat pour certains clubs constat d'un net regain des licences (parfois jusqu'à 20 % de demande en plus)
  
- Service civique
  - ⇒ Le district a obtenu l'agrément de la DDCSPP
  - ⇒ une vingtaine de volontaires en service civique répartis sur plusieurs clubs qui ont adopté la convention auront pour mission, outre les actions traditionnelles, de mener des actions pour le développement du foot féminin et des actions citoyennes dans le cadre du PEF ;
  - ⇒ ils seront mobilisés pour intervenir lors des rassemblements ponctuels organisés par le district
  
- Formations
  - ⇒ 2 bons de formation par module sauf pour les femmes où c'est toujours pris en charge, peu importe le nombre
  - ⇒ Module animatrice va être reconduit à Saint- Nabord
  
- Nouveaux membres
  - ⇒ Trois nouveaux membres sollicités par Laurent BENIER réintègrent la CJT
  
- Sections sportives :
  - ⇒ lors de cette rentrée scolaire ouverture d'une section sportive aux collèges de Golbey et de Thaon

### Commission de Féminisation Départementale

- actions techniques
  - ⇒ info détection U13F u15F : à UXEGNEY (terrain ES AVIERE) le samedi 15 septembre
  - ⇒ planification des réunions à finaliser
  
- projets
  - ⇒ des journées spécifiques seront dédiées à la coupe du monde 2019 qui se disputera en France ; ex : projet J – 100
  - ⇒ coupe des Vosges U18 à 8 → à l'étude (nombre d'équipes - rechercher un sponsor)

### Préambule aux règlements du District des Vosges de Football

**Rappel :** lors de l'assemblée générale du district qui s'est tenue le vendredi 20 octobre à RAON L'ETAPE, le texte suivant a été adopté à la majorité des clubs présents ou représentés (1 voix contre) : « L'assemblée générale ordinaire du District des Vosges de Football, réunie le 20 octobre 2018, autorise le comité de direction à modifier les règlements du district, sans vote spécifique de l'assemblée générale, lorsque ces modifications sont imposées par les règlements de la LGEF et de la FFF ».



## « Au plus près des clubs vosgiens »

### Coupes des Vosges

- gestion des coupes JEUNES et SENIORS : Jehan BANET
- Coupes des Vosges SENIORS (SENIORS 1 et SENIORS 2) : reprise le dimanche 30 septembre ; reprise plus précoce que les saisons passées du fait que les clubs des districts ne sont plus invités à disputer des coupes régionales ; seuls les clubs vosgiens disputant un championnat régional disputeront obligatoirement la nouvelle coupe régionale dite coupe du Grand Est ; ces clubs intégreront la calendrier de la coupe des Vosges SENIORS 1 vraisemblablement à partir des 1/16<sup>e</sup> de finale
- VETERANS : reprise le samedi 20 octobre
- JEUNES : reprise probable le samedi 13 octobre

### Arbitres

- renouvellement et nouveaux dossiers
  - ⇒ depuis cette année le secrétariat du district est en charge du renouvellement des arbitres ; c'est désormais la commission médicale départementale qui valide les dossiers
  - ⇒ moins de 40 % avait renouvelé dans les Vosges au 15 août
  - ⇒ actuellement grosse problématique pour couvrir les matches, d'où le report de la première journée en D3 et en D4
  - ⇒ Nouveaux arbitres :
  - ⇒ stage à venir à Girancourt il y a une vingtaine de candidats mais seulement 2 candidatures féminines
  - ⇒ Objectifs : 10 arbitres féminines en fin de saison
  - ⇒ Frais de dossier pour nouvel arbitre : adoption du montant appliqué la saison passée en Ligue : 80 € (livre de l'arbitre inclus). Daniel DAUBIE verra avec Maryline et Pierre BERETTA pour arrêter les modalités de la commande des livres « les règles de l'arbitrage »
- Commission de détection, de recrutement et de fidélisation des arbitres : obligatoire dans chaque district
  - ⇒ a pour vocation de recruter et donc les initiatives doivent passer par cette commission
- stages de rentrée
  - ⇒ stages ont commencé – rappels théoriques et notamment la différence entre action prometteuse et action manifeste but
  - ⇒ Echanges sur la lutte contre la violence

### Championnats SENIORS

- nombre important d'évènements durant l'été → D2 : 2 groupes de 13 → D3 : 2 groupes de 11 et 2 groupes de 12
- Application de l'article 136 des RG de la FFF qui dit que les districts peuvent organiser des championnats et fixer les dispositions régissant les accessions et les rétrogradations dans les différentes séries.
- Application de l'article 137 des RG de la FFF : le championnat de chaque série de district est dénommé championnat départemental, soit D1, D2, D3, D4
- Contrôle médical pour U17 : application des Règlements particuliers de la LGEF (titre 2 RG de la FFF – chapitre 2 – Dérogations – Les clubs – article 9)



## « Au plus près des clubs vosgiens »

- **organigramme pour la saison 2018/2019 :**
  - à l'issue de la saison 2018/2019, retrouver 2 groupes de D2 et 4 groupes de D3 constitués de 12 équipes chacun :
    - 1) Si 2 descentes de R3**
      - D1 : 2 montées en R3 – 2 descentes en D2
      - D2 : 2 montées en D1 (1 du groupe A, 1 du groupe B) - 6 descentes en D3 (les 3 derniers de chaque groupe)
      - D3 : 4 montées en D2 (1 du groupe A, 1 du groupe B, 1 du groupe C, 1 du groupe D) - 5 descentes en D4 (le dernier de chaque groupe ; le moins bon avant-dernier)
      - D4 : 5 montées en D3
    - 2) Si 1 descente de R3**
      - D1 : 2 montées en R3 – 2 descentes en D2
      - D2 : 3 montées en D1 (1 du groupe A, 1 du groupe B, le meilleur 2<sup>e</sup>) - 6 descentes en D3 (les 3 derniers de chaque groupe)
      - D3 : 5 montées en D2 (1 du groupe A, 1 du groupe B, 1 du groupe C, 1 du groupe D, le meilleur 2<sup>e</sup>) - 4 descentes en D4 (le dernier de chaque groupe)
      - D4 : 5 montées en D3 (le premier de chaque groupe)

***Les dispositions ci-dessus sont adoptées à l'unanimité***

⇒ **Application de l'article 13 (montées, descentes) du règlement des championnats du district des Vosges de Football - rappel des dispositions réglementaires**

- **statut de l'arbitrage** : référence : le statut de l'arbitrage adopté lors de l'AG de la LGEF le 9 juin 2018
- nombre d'arbitres (article 41 du statut de l'arbitrage de la LGEF) ; pour D2, D3, D4 application des quotas fixés par l'AG du 20 octobre 2017
- si un club n'a pas le quota d'arbitres il sera sanctionné financièrement (article 46 du statut de l'arbitrage de la LGEF)
- si un club n'a pas le quota d'arbitres il lui sera appliqué des sanctions sportives (article 47 du statut de l'arbitrage de la LGEF)

***Les dispositions ci-dessus sont adoptées à l'unanimité.***

- **obligation des clubs en matière d'équipes de Jeunes**
- le statut départemental des JEUNES (référéncé jusqu'alors « titre 6 » (en référence aux RG de feu la LLF) dans les articles 13 et 13 bis des règlements des championnats du district) est toujours en vigueur : il sera toujours fait application des obligations adoptées lors de l'AG du 20 octobre 2017 à la majorité des clubs présents ou représentés (3 abstentions et 4 contre)

***Les dispositions ci-dessus sont adoptées à l'unanimité***

- ⇒ **DISCIPLINE** (règlements particuliers de la LGEF adoptés lors de l'AG du 9 juin 2018) : désormais les sanctions sportives mentionnées dans le barème disciplinaire fédéral aux articles 7 à 13 sont majorées de 50% uniquement pour des faits commis par des joueurs et/ou entraîneur, éducateur, dirigeant, personnel médical à destination d'officiel.

***Les dispositions ci-dessus sont adoptées à l'unanimité***



## « Au plus près des clubs vosgiens »

Règlement financier 2018/2019 du district des Vosges de Football : il est **adopté à l'unanimité** (en annexe)

Comptes rendus de réunions du comité directeur de la LGEF : rapporteur : le président Bruno HERBST

- Le district est systématiquement représenté
- Les contrats d'objectifs sont soutenus par des subventions quasiment identiques : la somme obtenue correspond aux nombres de licenciés et de clubs

### Commissions départementales à consolider, à installer, à modifier

- commission FUTSAL : 3 nouveaux membres
- pour l'intégration d'un nouveau membre, le président rappelle les critères requis: => envie + compétence + esprit collectif
- commission championnats SENIORS : Gilles COME remplace Michel GEIGER à titre provisoire ; Christian NICHINI propose ses services

### Assemblée Générale du vendredi 19 octobre 2018 à RAMONCHAMP

- la commission compétente se réunira dans les jours qui suivent la réunion du comité de direction pour organiser la prochaine AG
- Le comité de direction se réunira début octobre pour une première lecture des vœux proposés par les clubs.

Séance levée à 21h45

Le rapporteur

Christian NICHINI

Vice-président/secrétaire général

Le président de séance

Bruno HERBST

Président du District des Vosges de Football